Conventions Collectives Nationales

Automobile Ensemble du personnel



IDCC Brochure Collège Groupe Catégorie Garantie

1090 3034 Ensemble du personnel Ensemble du personnel Etendue Santé

Catégorie objective

Ensemble du personnel

Codes NAF

29.20Z, 29.32Z, 30.91Z, 30.92Z, 33.16Z, 38.31Z, 38.32Z, 45.11Z, 45.19Z, 45.20A, 45.20B, 45.31Z, 45.32Z, 45.40Z, 46.77Z, 47.30Z, 47.64Z, 49.32Z, 52.21Z, 64.20Z, 64.30Z, 68.20B, 70.10Z, 71.20A, 77.11A, 77.11B, 77.12Z, 77.21Z, 81.29B, 85.53Z, 95.29Z

Le périmètre de l'accord de branche peut être plus restreint que la liste des codes NAF présente dans cette synthèse. Pensez à bien vérifier quelle convention collective est appliquée par l'entreprise.

Désignation / Recommandation

Statut: Cet accord ne définit ni désignation ni recommandation

Notes: Il n'y a ni désignation ni recommandation à proprement parler. En préambule, les

partenaires sociaux rappellent les dispositions de la décision du Conseil constitutionnel qui censure les clauses de désignation. L'accord prévoit la liberté pour les entreprises de s'assurer auprès de l'assureur de leur choix. En revanche,

ils prévoient aussi que l'"organisme de référence" du régime est IRP Auto.

Particularités

Dispenses d'affiliation:

Sont également dispensés d'affiliation au contrat collectif de l'entreprise, sur leur demande :

a) les salariés qui peuvent bénéficier d'une dispense de plein droit, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur;

Condition d'ancienneté : Aucune

Notes: Haut degré de solidarité :

Un fonds de solidarité dénommé Solidarité-prévention santé, destiné à financer des actions de solidarité et de prévention est créé et financé par une cotisation égale à 2 euros par mois, un euro à la charge de l'employeur et un euro à la charge du salarié. S'agissant des actes de prévention, l'organisme de référence IRP Auto : - réalise des actions de prévention en relais de la politique de santé publique et portant sur tout question avant un impact connu sur la santé - organise des réunions d'information sur les comportements en termes de consommations médicales - recherche des partenariats avec l'ANFA pour l'organisation d'actions d'éducation sanitaire spécifiquement destinées aux salariés sous contrat d'alternance - se rapproche du GNFA pour étudier les voies et moyens de sensibilisation des stagiaires en formation - participation au financement des programmes de

prévention de certaines pathologies ou des risques d'accident.

Soins courants

Analyses et examens de laboratoire	140 % BR
Honoraires paramédicaux (infirmiers, orthophonistes)	140 % BR
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR
Matériel médical (petit et grand appareillage, autres prothèses)	140 % BR
Transport médical remboursé par la Sécurité sociale	145 % BR

Conventions Collectives Nationales

Automobile Ensemble du personnel



L	lon	orai	roc	méd	icau	·v
г	IOH	orai	res	mea	ıcau	IX

Consultations généralistes et spécialistes OPTAM	150 % BR
Consultations généralistes et spécialistes Hors OPTAM	130 % BR
Visites généralistes et spécialistes OPTAM	150 % BR
Visites généralistes et spécialistes Hors OPTAM	130 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM	150 % BR
Actes techniques médicaux Hors OPTAM	130 % BR
Radiologie / Imagerie OPTAM	150 % BR
Radiologie / Imagerie Hors OPTAM	130 % BR

Hospitalisation (y compris maternité)

Honoraires OPTAM	250 % BR
Honoraires Hors OPTAM	200 % BR
Forfait journalier hospitalier	100 % FR
Frais de lit d'accompagnant	20 €/jour
Chambre particulière	35 €/jour
Frais de séjour	250 % BR

Dentaire

Soins dentaires hors 100 % santé	100 % BR
Prothèses dentaires hors 100 % santé remboursées par la Sécurité sociale	270 % BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	200 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale, par acte	107,5 €
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (assuré de moins de 25 ans), par acte	96,75 €
Soins et prothèses dentaires 100 % santé	100 % FR

Optique

Lentilles correctrices remboursées ou non par la Sécurité sociale (maximum annuel)	100 % BR + 130 €
--	------------------

Chirurgie correctrice de l'oeil (par oeil et par an)	130 €/œil
Équipements 100 % santé	

Équipements 100 % santé

Monture	100 % FR

Fauinements	hors	100	%	santé

Verre

	pour les moins de 16 ans : par verre simple	80 €/verre
	pour les moins de 16 ans : par verre complexe	185 €/verre

100 % FR

Conventions Collectives Nationales

Automobile Ensemble du personnel



pour les moins de 16 ans : par verre très complexe	185 €/verre
pour les 16 ans et plus : par verre simple	35 €/verre
pour les 16 ans et plus : par verre complexe	100 €/verre
pour les 16 ans et plus : par verre très complexe	195 €/verre
Monture	100€

Aides auditives

Équipements 100 % santé 100 % BR + 500 €

Équipements hors 100 % santé (par oreille)	100 % BR + 500 €
Piles et autres accessoires remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR

Autres

Forfait naissance ou adoption	250 €

Forfait "Bien-être" annuel : Ostéopathie, chiropractie, médicaments et vaccins prescrits non	
remboursés, substituts nicotiniques remboursés par la Sécurité sociale, étiopathie, pédicure-	100 €/an
podologie	

Actes de prévention

Actes de prévention

Détartrage annuel complet sus- et sous-gingival, effectué en deux séances maximum	170 % BR
Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans OPTAM	170 % BR
Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans Hors OPTAM	150 % BR

Taux de cotisation

Salarié (obligatoire): 50,00 % employeur / 50,00 % salariéSalarié (obligatoire)

50,00 % employeur / 50,00 % salarié

Aucune des prestations énumérées ne peut être inférieure au barème indiqué et pour chacune d'elles, la participation du salarié ne peut excéder 50 % du tarif demandé.

Dernière mise à jour : le 21/12/2022

Attention: Les informations contenues dans ce document constituent une synthèse réalisée à partir de certaines hypothèses. A ce titre, il ne peut être garanti de façon tacite ou expresse qu'elles soient exhaustives et aucune responsabilité ne pourra être engagée du fait de leur utilisation ou de l'absence d'informations spécifiques. Pour accéder aux textes détaillés des conventions collectives nationales, vous pouvez vous reporter au site officiel de Legifrance.